

## RÉSOLUTION PROVINCIALE-TERRITORIALE CONCERNANT L'INITIATIVE DES ENDROITS HISTORIQUES

Au Canada, les endroits historiques sont des lieux de mémoire, de célébration et de réflexion pour tous les citoyens, des générations actuelles comme celles à venir. Véritables liens avec notre passé, ils constituent une source de fierté qui contribue de multiples façons à la vitalité de nos collectivités, à notre exceptionnelle qualité de vie et au développement économique de notre société.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux exercent des responsabilités quant à la protection et la conservation de ces ressources irremplaçables. Le succès que nous connaissons en travaillant conjointement à la mise en œuvre de l'Initiative des endroits historiques démontre bien la nécessité d'établir un partenariat à long terme entre les deux ordres de gouvernement et les administrations municipales.

En 2007, les ministres de la Culture et du Patrimoine ont dégagé les objectifs suivants concernant l'Initiative des endroits historiques : mobiliser le secteur privé, assurer la représentation et la promotion de la diversité culturelle canadienne en impliquant les jeunes et les Autochtones et faire le pont entre la conservation du patrimoine et les préoccupations quant au développement durable.

Les provinces et les territoires ont fait la preuve d'un engagement à long terme en matière de protection, de conservation, de promotion des ressources patrimoniales du pays ainsi que de sensibilisation à cet égard. Le gouvernement fédéral doit continuer à contribuer au maintien d'un cadre pancanadien pour la conservation du patrimoine national. Pour protéger les endroits historiques, il devra prendre d'importantes mesures financières incitatives et, pour la conservation du patrimoine relevant de sa compétence, mettre en place un cadre législatif fédéral efficace.

Il est nécessaire que le gouvernement fédéral apporte un soutien financier continu pour permettre la participation provinciale-territoriale à la gestion conjointe du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux ainsi que pour le développement et la diffusion des normes et des lignes directrices relatives au patrimoine national. Ces instruments se sont avérés efficaces dans l'établissement d'une vision favorable à la conservation du patrimoine au Canada, ainsi que dans la réalisation de divers autres objectifs dégagés par les ministres en 2007.

Nous reconnaissons l'intention du gouvernement fédéral de créer une fiducie nationale, annoncée dans le budget fédéral de 2007, mais nous réitérons l'importance de tenir une consultation officielle provinciale-territoriale sur le rôle que jouera cette fiducie. En effet, cette mesure doit continuer à soutenir et à développer davantage les activités concertées et les partenariats que nous avons déjà lancés dans le cadre de l'Initiative des endroits historiques.